



Frais de mission pour les précaires

Insultant, méprisant, pathétique !

Précariser un peu plus nos CDD semble désormais être la principale préoccupation de la direction de France Télévisions.

Après avoir réduit de façon drastique le nombre de jours que les nouveaux CDD pourront effectuer, voilà que la direction impose un nouveau menu : dormir... ou manger !

Les précaires pourront désormais choisir entre un forfait journalier famélique, 35 euros, indécent ou bien 74 euros sur justificatif ! Voilà qui somme les précaires de choisir entre une chambre ou des repas !

Les statutaires ne semblent pas concernés par ce nouveau barème, une attitude clairement discriminante pour les précaires.

Ces nouvelles mesures régressives s'adressant à l'ensemble des précaires de France Télévisions n'ont pas été présentées en CCE, sans blague ! Une entrave claire au dialogue social au détriment des intéressés et de vos élus.

Cette attitude de la direction, plus qu'une erreur, est une faute grave, que nous ne laisserons pas passer !

Le SNJ apporte tout son entier soutien aux précaires et en appelle à la Présidente pour que ce dispositif soit purement et simplement retiré !

Le SNJ France Télévisions

Paris, le 23 janvier 2017

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)